



Med4Age

Un appel à Projet financé par AG2R LA MONDIALE et organisé par MEDICALPS

I. Med4Age en quelques mots

La longévité est une chance, c'est également un défi de société qui repose sur un ensemble de mesures de prévention et d'accompagnement du parcours de vie des populations. L'appel à projet Med4Age vise à accélérer l'émergence et le déploiement de solutions innovantes pour la santé et le bien vieillir. Med4Age **est un appel à projet national** financé par AG2R LA MONDIALE et organisé par le cluster MEDICALPS.

II. Objectifs de l'appel à projet

Med4Age a pour ambition :

- D'accompagner les projets de développement et/ou le déploiement de solutions innovantes dédiées à la prévention santé, l'autonomie et l'amélioration du parcours de soin.
- D'accélérer la mise sur le marché de produits/services innovants répondants aux thématiques de *Med4Age*.
- De Promouvoir et favoriser le déploiement des innovations lauréates sur le territoire national et les rendre accessibles à la population.

III. Pourquoi Med4Age ?

Les personnes de 60 ans représentent déjà 20% de la population française et seront près de 23 millions en 2060, d'après l'INSEE. Cette transition démographique entraîne une progression des maladies chroniques et par conséquent des dépenses de santé. L'amélioration de la santé, de la qualité de vie et de la prise en charge des personnes passe de plus en plus par une approche plus préventive, prédictive, participative et personnalisée.

Cet appel à projet vise à répondre aux enjeux d'une meilleure prévention en santé pour retarder l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie. Lorsque la personne est malade ou en perte d'autonomie, les produits ou services innovants doivent également contribuer à maintenir et améliorer la qualité de vie et le suivi de ces personnes. Le jury sera attentif à l'environnement de la personne dans son parcours de vie et de l'impact des solutions innovantes proposées pour les aidants, les soignants et l'organisation de la prise en charge des personnes.

Les solutions proposées doivent se concrétiser par l'amélioration du parcours de santé grâce à la prédiction, la prévention ou encore une approche personnalisée du suivi des personnes pour améliorer leur qualité de vie.

C'est sur cet axe d'innovations technologiques, organisationnelles ou de services pour le bien vieillir que le groupe AG2R LA MONDIALE et MEDICALPS se sont associés pour lancer cet appel à projet.

AG2R LA MONDIALE souhaite proposer des alternatives efficaces aux populations vieillissantes et en perte d'autonomie en favorisant les services et produits innovants en prévention santé, en prévention primaire et les projets permettant l'amélioration du parcours de soin.

En tant qu'acteur socialement très engagé, AG2R LA MONDIALE œuvre au quotidien dans l'intérêt général et intervient, dans le cadre de ses activités sociales, autour de quatre axes prioritaires : favoriser la qualité de vie au domicile, améliorer la santé par la prévention, agir sur l'emploi pour lutter contre l'exclusion et apporter du soutien aux aidants. AG2R LA MONDIALE est le financeur de cet appel à projet Med4Age.

MEDICALPS est le cluster de la filière des technologies de la santé du sillon alpin. Depuis 2000, l'association regroupe et représente un réseau de plus de 110 start-up, PME, grands groupes, centres de recherche, université et collectivités issues des domaines des technologies médicales, biotechnologies et e-santé.

Mots clefs : bien vieillir, prévention, technologies d'assistances à l'autonomie, parcours de soin, innovations technologiques et numériques, e-santé, services innovants.

IV. Thématiques visées

Les projets soumis à cet AAP doivent adresser au moins l'une des thématiques suivantes :

- Démarche de prévention primaire et secondaire, pour les personnes de 50 ans et plus, en situation de perte d'autonomie
- Amélioration du parcours de soin des plus de 50 ans

Les projets attendus reposent sur une innovation technologique, produits et/ou services, améliorant la qualité de vie des personnes dans leur habitat ou des structures de ville (maisons de santé pluridisciplinaires, centres de santé...).

Les établissements sanitaires et médico-sociaux peuvent être des lieux d'expérimentation d'usage ou de validation clinique. En revanche, seront exclus les équipements qui cibleraient les établissements sanitaires ou médicaux-sociaux comme lieux d'utilisation unique.

V. Comment candidater ?

a. Eligibilité

La participation à cet appel à projet implique l'acceptation du présent règlement par tout candidat. Tout dossier qui ne respecte pas le présent règlement sera automatiquement exclu. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Le dossier de candidature doit être complet et respecter les consignes indiquées.

- Le projet présenté doit être porté par une PME française ou étrangère de moins de 100 salariés ayant une adresse en France et démontrer son intérêt pour le marché français. Le projet peut être porté par une PME seule ou un consortium. Dans le cas d'un consortium, le chef de file doit être une PME française ou étrangère de moins de 100 salariés ayant une adresse en France.

- Le projet doit cibler l'une des deux thématiques.
- Une preuve de concept doit déjà être établie. Le **projet industriel doit être solide**
- Le projet doit être centré sur une expérimentation de validation d'usage, clinique, ou de test de déploiement de solution sur le territoire national.
- L'expérimentation doit représenter a minima 50% des dépenses du projet présenté
- Le projet doit obligatoirement impliquer un partenaire associatif ou public (centre de santé, Ehpad, CHU, association de patients, association de seniors...).
- La durée du projet présentée ne doit pas dépasser 18 mois.
- **L'impact doit être fort sur le parcours de vie de la personne et de son environnement**
- **Sont inéligibles les entreprises ayant déjà candidaté 2 fois (2019 et 2020)**

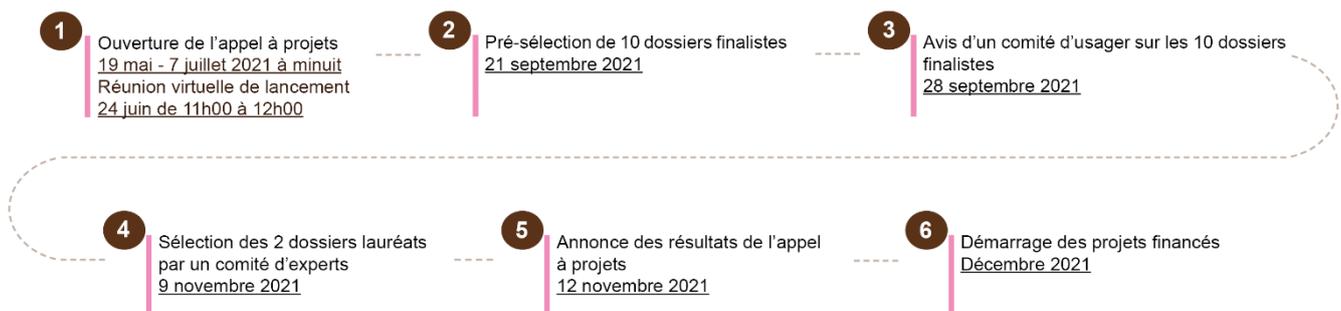
b. Calendrier de l'appel à projet

Ouverture de l'appel à candidature : **19 mai 2021**– 7 juillet 2021 minuit
Pré-sélection de 10 dossiers de candidature: **mardi 21 septembre 2021**

Avis sur les 10 dossiers de candidature par un comité d'usagers. Les porteurs projets feront un pitch de 5 minutes devant ce comité : **mardi 28 septembre 2021, Grenoble**

Sélection des dossiers lauréats par un comité d'experts. Les porteurs projets feront un pitch de 10 minutes devant ce jury : **mardi 9 novembre 2021, Paris**

Annnonce des résultats de l'appel à candidature : vendredi 12 novembre 2021
Démarrage des projets financés : décembre 2021



c. Financement

Deux (2) projets seront financés et l'aide accordée sera comprise entre 30 000 € et 75 000 € maximum par projet. Le taux de financement maximum par projet est de 75% du montant des dépenses présentées.

Par conséquent, les projets seront alors co-financés par le porteur de projet et/ou tout autre co-financeur qui sera à indiquer dans le dossier de candidature.

Pour les projets lauréats, une convention sera établie pour définir l'ensemble des engagements des parties et les modalités de décaissement.

Veillez noter que le montant de l'aide financière accordée par AG2R LA MONDIALE pour la réalisation des projets lauréats comprend l'ensemble des taxes auxquelles sont soumis les organismes bénéficiaires. En aucun cas, le financeur AG2R LA MONDIALE, et/ou l'opérateur MEDICALPS, ne pourront être tenu responsables du traitement fiscal des aides financières accordées à la réalisation des projets lauréats.

d. Dossier de candidature

Les entreprises souhaitant candidater à cet appel à projet doivent soumettre leur dossier à med4age@medicalps.eu

Le dossier est téléchargeable sur le site : www.medicalps.eu/med4age

Ce dossier de candidature comprend un fichier Power Point qui sera renvoyé sous un format pdf et qui pourra être complété par des documents annexes à la fin du document.

L'ensemble de ces éléments doit être étayé par des éléments de preuves dans le dossier.

VI. Processus de sélection

a. Critères de sélections

Les projets déposés doivent répondre à la thématique proposée et répondre aux critères suivants :

- La solution innovante doit avoir franchi *a minima* le stade de Preuve de Concept (POC)
- Le projet proposé doit avoir une durée maximale de 18 mois
- Proposer un caractère innovant et différenciant
- **Inclure une phase de validation d'usage, de validation clinique ou une expérimentation de déploiement de solution sur le territoire national**
- Impliquer et / ou collaborer avec un partenaire institutionnel (centre hospitalier, association, centre de santé, soignants...)
- Lorsque le projet le permet, ouvrir des possibilités d'inclusion de personnes assurés et cotisants du groupe AG2R LA MONDIALE
- Lorsque le projet le permet et dans le cadre du respect de la confidentialité des personnes et du projet, proposer un retour d'information et des retours d'expériences des populations ciblées par la solution testée
- Avoir un impact sur la santé et/ou la qualité de vie des personnes de plus de 50 ans et leur entourage (aidants, soignants...)
- Démontrer un impact économique pour les personnes et/ou les parties prenantes dont les acteurs de la protection sociale
- Démontrer un plan de financement solide du projet
- La solution doit avoir une mise sur le marché dans les 36 mois à partir de la date de sélection des projets lauréats

b. Comité d'experts

Les dossiers de candidature seront examinés en deux temps :

- Pré-sélection de 10 dossiers par un comité de pré-sélection
- Présentation orale des 10 projets retenus devant un comité d'usagers et un comité d'expert
- Présentation orale des 10 projets retenus devant un comité d'experts . Sélection des 2 dossiers lauréats.

Les différents comités comprendront des professionnels du champ sanitaire, de la protection sociale, du monde médico-social et associatif et des industriels.

c. Annonce des lauréats

L'annonce des lauréats de cet appel à projet sera connue le **vendredi 12 novembre 2021**. Les lauréats et les candidats non retenus seront informés individuellement et par écrit.

d. Communication

En accord avec les lauréats, AG2R LA MONDIALE et MEDICALPS communiqueront via leurs canaux les résultats de l'appel à projet avec la liste des lauréats, une description des projets, de l'activité de l'entreprise et les logos.

Le porteur de projet s'engage à mentionner qu'il est lauréat Med4Age dans sa communication (mention sur les réseaux sociaux, site web, communiqué de presse ou prises de parole publiques) durant toute la durée du projet à compter de la date de sélection du projet par le jury par l'apposition du son logo sur les différents documents de communication relatifs au projet récompensé.